



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

**DECLARATION DE SEM MOHAMED SIAD DOUALEH, AMBASSADEUR
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI A L'OCCASION DE
L'ADOPTION DU DOCUMENT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN
PEIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

GENEVE

19 SEPTEMBRE 2013



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève**

Monsieur le Président,

Je voudrais entamer mon propos en exprimant, au nom du Gouvernement Djiboutien, nos plus vifs remerciements à tous les pays qui ont contribué de par leurs commentaires, leurs déclarations ainsi que leurs recommandations au dialogue interactif lors de la présentation du rapport national à la 16^{ème} session de l'examen périodique universel.

A cette occasion, le groupe de travail du Conseil a procédé à une évaluation de la situation des droits de l'homme dans mon pays ainsi que du respect des obligations qui en découlent.

Djibouti a poursuivi son travail de longue haleine de promotion et de protection des droits de l'homme sur le terrain, je tiens à saisir cette opportunité, pour réaffirmer qu'à travers chacune de ses actions elle tient à promouvoir l'harmonie sociale, la bonne gouvernance et le renforcement de l'état de droit ainsi que le développement durable.

Vous vous souviendrez que Djibouti s'était engagée à apurer son retard dans la soumission de rapport aux organes de traités. Ce défi a été pris avec le plus grand sérieux et fait l'objet d'une attention soutenue et pour ce faire a renouvelé l'accord de coopération pluriannuel avec le Bureau Régional du Haut-commissariat des Droits de l'Homme.

Je souhaiterais saisir cette occasion, pour informer les distingués membres du Conseil que Djibouti soumettra son rapport initial auprès du Comité des droits de l'homme le mercredi 15 et jeudi 17 octobre 2013 lors de la tenue de sa 109^{ème} session.

C'est pétrie des valeurs de la culture de paix, de tolérance et de respect mutuel que la majorité parlementaire, issue des élections du 22 février 2013, a souhaité entamer un dialogue constructif et serein avec les membres de la coalition d'opposition afin qu'ensemble elles œuvrent à l'approfondissement du processus démocratique et à la construction d'une Nation forte, solidaire et engagée pour la paix dans la région et dans le monde.



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Après de L'office des Nations – Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève**

Les différentes réformes et politiques engagées par Djibouti depuis son premier passage lors de l'examen périodique universel en février 2009 et telles que énoncées dans le rapport national au vu du présent examen attestent de façon évidente de la volonté des autorités Djiboutiennes d'œuvrer au quotidien pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Depuis l'examen du rapport national par le groupe de travail le 25 avril 2013, Djibouti a entrepris certaines actions en matière de respect de ses engagements notamment :

- De l'examen d'un projet de loi ayant pour objet l'instauration d'un système d'assurance maladie universelle visant à protéger la population contre le risque financier inhérent à la maladie et à la maternité reposant sur les principes de solidarités, d'équités et de cohésion sociale.
- Les autorités Djiboutiennes en collaboration avec les Nations Unies ont tenu un atelier de formation et de sensibilisation dont le but recherché est d'amener la communauté des oulémas nationaux à prendre part activement à la lutte contre les MGF à laquelle le Gouvernement est engagée depuis plus d'une décennie.

Lors du dialogue interactif la plupart des recommandations qui nous ont été soumises ont été acceptées. Les préoccupations qui avaient été exprimées ont reçu des réponses détaillées étayées de chiffres et de faits.

Pour certaines d'entre, elles nous souhaiterions apporter quelques précisions et informations complémentaires.



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève**

S'agissant des recommandations pour lesquelles Djibouti s'était engagée à fournir des réponses à la 24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme, je souhaiterai, en guise de rappel, les classer en trois grandes catégories :

- 1) Procéder à des modifications du Code de la famille afin de prévenir la discrimination à l'égard des femmes
- 2) Etudier la possibilité d'adresser des invitations aux détenteurs de mandat au titre des procédures spéciales
- 3) Elaborer un cadre législatif garantissant la liberté d'expression

S'agissant des recommandations concernant le droit à la famille et plus particulièrement la refonte du code de la famille afin de les mettre en conformité avec les instruments ratifiés, un comité restreint, désigné par le Ministre de la Justice, a pour mission d'étudier les dispositions actuelles du code de la famille et de proposer les réformes nécessaires tout en tenant compte de nos obligations découlant des instruments dûment ratifiés.

Dans le cadre de son engagement positif avec les mécanismes des droits de l'homme et s'agissant des recommandations relatives à l'invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, Djibouti lancera une invitation aux détenteurs de mandat selon les priorités qui seront établies.

Concernant la création d'un cadre législatif garantissant la liberté de l'information et favorisant la création d'un média privé, il y a lieu de rappeler qu'il existe depuis 1992 une constitution qui est un cadre approprié pour toutes les libertés fondamentales y compris celle de l'information.

Par ailleurs il existe une loi organique relative à la liberté de la presse et la communication.

Aussi, il est mis en place l'organe régulateur prévu par la loi ci-dessus indiquée.

S'agissant de la recommandation relative à la révision des dispositions du code pénal sur la diffamation, tout en accueillant favorablement l'idée d'une réflexion sur la question, le Gouvernement ne peut cependant donner, à ce stade, une suite favorable.

Mission permanente de la République de Djibouti

19 chemin Louis Dunant

1202 Genève

T : + 0041 (0) 22 749 10 90

F : + 0041 (0) 22 749 10 91



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

Concernant, la recommandation relatif à la ratification des conventions sur les apatrides, mon Gouvernement étudie la possibilité de ratifier cet instrument international toutefois la réflexion engagée ne nous permet pas de nous prononcer favorablement.

Enfin, relatif aux instruments non ratifiés, un comité interministériel en charge des activités concernant la protection et la promotion des droits de l'homme a d'ores et déjà entrepris un travail de listing et d'étude aux fins de mise en forme les lois de ratifications qui doivent intervenir d'ici la fin de l'année en cours.

Monsieur le Président,

Les libertés fondamentales sont garanties par le Constitution Djiboutienne, qu'il s'agisse de la liberté d'expression ou de la liberté de manifestation, elles sont effectives à Djibouti.

Les recommandations qui s'y réfèrent sont donc, pour nous, un motif supplémentaire de poursuite de nos efforts visant à améliorer, constamment, le niveau de jouissance et de protection de liberté fondamentales.

Dans un souci constant d'égalité d'accès aux tribunaux et d'égalité devant la loi, la République de Djibouti est en train de mettre en place des tribunaux de première instance dans les régions de l'intérieur pour permettre aux justiciables d'avoir un accès plus direct à la justice. En attendant, le Ministère de la Justice organise des séances foraines qui poursuivent elles aussi les mêmes objectifs.

Djibouti a réaménagé l'aide judiciaire pour permettre de dispenser les plus démunis d'acquitter certains frais notamment celles afférentes aux instances, procédures ou actes, mais également celles d'expertises et les honoraires d'avocat. L'adoption récente du décret d'application va permettre d'assurer aux citoyens, dans le respect et l'égalité des droits de chacun, un meilleur exercice de la justice dans notre pays et de substituer au concept de charité celui de justice sociale.

Il s'y ajoute que nous avons adopté d'importantes mesures législatives et réglementaires destinées à lutter plus efficacement contre la discrimination dont font l'objet les femmes et que dans le même temps, nous mettons un accent particulier sur la sensibilisation et sur l'intégration du genre dans les



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

politiques sectorielles.

Vous vous souviendrez, cher collègues, que lors de la présentation du rapport national en avril 2013, la délégation Djiboutienne était représentée par deux ministres, la Ministre de la promotion de la Femme ainsi que son homologue de la justice. Ce choix n'a rien d'anodin.

Il constitue un signal clair de la plus haute autorité de l'Etat, qu'à Djibouti, le développement politique, social et économique sera paritaire ou ne le sera pas.

Concernant la discrimination à l'égard des femmes et l'accès à l'éducation et à la santé, il y a lieu de noter que les recommandations qui s'y apportent sont tout à fait en phase avec la politique volontariste de Djibouti en matière d'éducation et de santé.

L'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes et le Ministère de la promotion de la femme avec l'appui du Ministère de l'Éducation ont pu mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation destinés aux femmes et jeunes filles déscolarisées ou non scolarisées.

Ces divers programmes ont permis jusqu'à ce jour l'alphabétisation de 34.000 femmes.

De son côté, le Gouvernement mène des campagnes de grande envergure et a adopté des stratégies consistant à encourager la scolarisation des filles et leur maintien à l'école. C'est dans cette optique qu'au sein du Ministère de l'Éducation Nationale une cellule genre a été créée pour mettre en œuvre, mesurer et suivre les évolutions de la politique de l'État dans ce domaine.

En matière de développement de la santé de la mère et de l'enfant, le Gouvernement a retenu trois directions majeures et s'est engagé à œuvrer à une approche intégrée de la santé communautaire par la protection de l'environnement, le renforcement du rôle de la femme et des jeunes et enfin la généralisation d'un programme d'éducation sanitaire et l'amélioration de l'accès à des services de santé de meilleure qualité.

Par ailleurs, divers programmes visant à contribuer à l'amélioration de la santé reproductive de la femme aux différentes étapes de son cycle de vie pour une réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile ont été mis en place par le Ministère de la Santé.

Mission permanente de la République de Djibouti

19 chemin Louis Dunant

1202 Genève

T : + 0041 (0) 22 749 10 90

F : + 0041 (0) 22 749 10 91



Unité – Egalité – paix
وحدة – مساواة – سلام

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف - سويسرا

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Après de L'office des Nations – Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève**

Ces divers programmes étaient accompagnés de campagnes de sensibilisation afin d'institutionnaliser la lutte contre les pratiques néfastes à la santé des femmes et de la communauté.

Concrètement, ces diverses politiques a permis la systématisation de la consultation prénatale qui concernait en 2010, 80.15% des nouvelles naissances.

De plus, afin d'améliorer ces résultats, un fonds de recours aux soins appelé « mutuelle de santé » a été mis en place au niveau de 6 localités en 2008. En 2009 le mécanisme a été élargi à 14 autres sites avant que cette initiative ne bénéficie à 33 autres localités en 2010.

Monsieur le Président,

Enfin, je voudrais saisir cette opportunité pour réaffirmer encore une fois, l'attachement de la République de Djibouti à l'examen périodique universel.

Djibouti voudrait pouvoir compter sur la coopération internationale pour mettre en œuvre les recommandations acceptées. Les autorités Djiboutiennes sont convaincues que les droits de l'homme constituent un facteur de cohésion, de stabilité et de paix sociale et qu'avec le soutien des ses partenaires et amis elles réussiront à asseoir à Djibouti une véritable culture des droits de l'homme.

Je vous remercie

